

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
22 juillet 2016  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale  
Soixante-dixième session**

Point 72 c) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de  
l'homme : situations relatives aux droits  
de l'homme et rapports des rapporteurs  
et représentants spéciaux**

**Conseil de sécurité  
Soixante et onzième année**

**Lettres identiques datées du 14 juin 2016, adressées  
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée  
générale et au Président du Conseil de sécurité  
par les Représentants permanents de l'Arabie saoudite,  
de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, du Qatar,  
de la République de Corée, du Royaume-Uni  
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Sénégal,  
de la Turquie et de l'Ukraine auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

Nous avons l'honneur de vous écrire au nom des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Australie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Colombie, Comores, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Koweït, Lettonie, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Mauritanie, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sénégal, Slovaquie, Somalie, Suède, Suisse, Tchad, Tunisie, Turquie, Ukraine et Yémen.

Nous sommes profondément préoccupés par la gravité de la situation humanitaire en Syrie, la poursuite des violations de l'accord sur la cessation des hostilités, l'absence de protection des civils et en particulier par la situation catastrophique dans les zones assiégées et difficiles d'accès. Le Secrétaire général a réaffirmé le 14 janvier 2016 que le recours à la famine comme arme de guerre constituait un crime de guerre. Nous rappelons qu'il faut, de toute urgence, accorder au personnel humanitaire un accès immédiat, total, soutenu et sans entrave à toutes les zones, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et



exhorter les parties à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit humanitaire international.

Nous nous félicitons de la déclaration du 17 mai publiée par le Groupe international de soutien pour la Syrie dans laquelle il préconise un accès humanitaire immédiat, soutenu et sans entrave à ceux qui sont dans le besoin dans tout le pays, comme défini par l'ONU et demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2254 (2015). À cet égard, nous réaffirmons que l'acheminement d'une assistance dans les zones assiégées grâce aux convois humanitaires est le moyen le plus efficace de fournir un appui humanitaire durable. Nous exhortons le Conseil de sécurité à s'acquitter de ses responsabilités, à mettre tout particulièrement l'accent sur la protection des civils, à amener notamment le régime syrien à renoncer à ses tactiques de famine et de siège; et à continuer d'appuyer l'action menée par le Groupe à cette fin. Ce dernier a demandé que le Programme alimentaire mondial (PAM) mette immédiatement en œuvre une série de ponts aériens et de largages si l'accès à une zone assiégée désignée par l'ONU venait à être refusé au personnel humanitaire d'ici au 1<sup>er</sup> juin. Nous nous félicitons à ce propos de la présentation par le PAM, le 9 juin 2016, d'un plan d'opérations aériennes pour les zones assiégées dans le pays.

D'après l'ONU, environ 4,6 millions de personnes vivent aujourd'hui en Syrie dans des zones difficiles d'accès, où la situation est catastrophique. Hommes, femmes et enfants, souvent privés d'aide humanitaire, souffrent inutilement de malnutrition et de maladies.

L'ONU estime que 592 700 personnes sont assiégées en 19 lieux en Syrie. La réalité à laquelle les populations assiégées sont confrontées est épouvantable. Des enfants, des femmes et des hommes n'ont pas accès aux denrées alimentaires de base. Des nouveau-nés sont privés de lait et meurent de faim. Les malades, privés de fournitures médicales, sont condamnés. Nulle part ailleurs la situation humanitaire n'est aussi désespérée que dans ces zones assiégées. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie a qualifié ces conditions d'archaïques.

La situation désastreuse dans les zones assiégées et difficiles d'accès en Syrie est tout aussi évitable qu'abominable. L'ONU a déclaré qu'elle était prête à fournir une assistance à tous les civils qui en ont besoin, y compris dans ces zones. Le Conseil de sécurité n'a eu de cesse de demander un accès immédiat, total, soutenu et sans entrave à tous les secteurs. Et pourtant, depuis le début du conflit, le régime syrien en particulier a délibérément assiégé des villes comme tactique de guerre. D'après le Secrétaire général, le régime syrien est responsable de 78 % des sièges, l'État islamique d'Iraq et du Levant de 19 % environ et les autres acteurs armés non étatiques de 3 %. Les sièges à l'encontre de civils constituent des violations du droit international humanitaire et doivent être levés, avec effet immédiat.

Nous condamnons énergiquement le refus de l'accès humanitaire à ceux qui en ont besoin, et nous demandons à toutes les parties d'accorder au personnel humanitaire un accès immédiat, total, soutenu et sans entrave à tous les secteurs, y compris les zones assiégées et difficiles d'accès, où les besoins de la population civile ne cessent d'augmenter, et de faciliter cet accès. Cela implique de garantir la sûreté et la sécurité des acteurs humanitaires, y compris des missions médicales.

Nous appuyons avec force les conclusions auxquelles est parvenu le Groupe international de soutien pour la Syrie au cours de sa réunion ministérielle du

17 mai 2016 et qui, si elles étaient mises en œuvre dans leur intégralité, pourraient améliorer la situation humanitaire de centaines de milliers de personnes dans le pays et renforcer l'action visant à parvenir à une solution politique. Nous soutenons l'appel du Groupe au PAM à fournir, au moyen de largages, une assistance à toutes les zones qui en ont besoin à partir du 1<sup>er</sup> juin si l'accès aux zones assiégées de Syrie continuait d'être refusé au personnel humanitaire.

Il est impératif de fournir une assistance immédiate, totale, soutenue et sans entrave, qui soit strictement déterminée selon les besoins, comme décidé par l'ONU, sans aucune distinction défavorable, en particulier aux zones assiégées. Nous réaffirmons également qu'il importe de préserver l'espace humanitaire pour mener une action fondée sur des principes. Nous exhortons le Conseil de sécurité et tous les États Membres à prendre les mesures nécessaires pour atténuer les drames humanitaires et à veiller à ce qu'une aide, y compris médicale, soit fournie à tous ceux qui en ont besoin dans le pays. Aucun Syrien ne devrait craindre de mourir de faim.

Parallèlement, le Conseil de sécurité doit s'atteler davantage à la mise en œuvre effective de l'accord de cessation des hostilités en Syrie. Il est incompréhensible pour nos gouvernements que des civils continuent d'être victimes de violences intolérables d'une ampleur inégalée, y compris d'attaques contre des hôpitaux, des écoles, des marchés et des camps de déplacés, et qu'aucune mesure suffisante n'ait été prise pour les protéger ou garantir le respect du principe de responsabilité. Les autorités syriennes ne semblent pas disposées à mener des enquêtes et à poursuivre les auteurs de crimes de droit international, la communauté internationale doit prendre les mesures nécessaires pour que ces derniers soient traduits en justice. Les violations du droit international humanitaire commises par toutes les parties au conflit doivent cesser et leurs auteurs doivent répondre de leurs actes.

En outre, nous réaffirmons qu'en l'absence de solution politique, la situation humanitaire continuera de se détériorer. Nous exhortons donc toutes les parties à œuvrer à une véritable transition politique qui comprendrait la mise en place d'une autorité de transition large, inclusive, non sectaire et dotée des pleins pouvoirs exécutifs, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, ainsi que l'application dans son intégralité du Communiqué de Genève. Nous appuyons pleinement à cet égard l'action menée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie à cet égard.

Grâce à sa détermination, le Groupe international de soutien pour la Syrie offre de nouvelles possibilités de faire cesser la famine en Syrie, qu'il faut impérativement mettre à profit. Au nom de nos gouvernements respectifs, nous demandons à nouveau au Conseil de sécurité d'appuyer l'action menée par le Groupe, tout particulièrement en vue de garantir au personnel humanitaire un accès immédiat, total, soutenu et sans entrave en Syrie.

Le peuple syrien est depuis trop longtemps en proie à la famine et victime de violences inconcevables. Nous, soussignés, avons condamné à maintes reprises la crise et les violences en cours; mais il ne suffit pas de condamner. La situation en Syrie représente la pire crise de notre époque et la manière dont nous choisissons, en tant que Membres de l'ONU, de faire face à cette crise, façonnera le monde que nous léguerons aux générations à venir.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 72 c) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
de l'Arabie saoudite auprès de l'ONU  
(*Signé*) Abdallah Y. **Al-Mouallimi**

La Représentante permanente  
de la Colombie auprès de l'ONU  
(*Signé*) María Emma **Mejía Vélez**

La Représentante permanente  
des États-Unis d'Amérique  
(*Signé*) Samantha **Power**

La Représentante permanente  
du Qatar auprès de l'ONU  
(*Signé*) Alya Ahmed Saif **Al-Thani**

Le Représentant permanent  
de la République de Corée auprès de l'ONU  
(*Signé*) **Oh Joon**

Le Représentant permanent  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord auprès de l'ONU  
(*Signé*) Matthew **Rycroft** (CBE)

Le Représentant permanent  
du Sénégal auprès de l'ONU  
(*Signé*) Fodé **Seck**

Le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente  
de la Turquie auprès de l'ONU  
(*Signé*) Güven **Begeç**

Le Représentant permanent  
de l'Ukraine auprès de l'ONU  
(*Signé*) Volodymyr **Yelchenko**

---